

Avis d'enquête publique

Portant sur l'étude d'impact liée au permis d'aménager du projet de remplacement du téléski de La Crête par un télésiège

OBJET : Etude d'impact liée au permis d'aménager du projet de remplacement du téléski de la Crête par un télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement.

En parallèle le dossier de demande d'autorisation de défrichement portant sur le même projet sera mis à disposition du public

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Enquête publique organisée en application :

- des articles L122-1 et suivants ; et R122-1 à R122-7 relatifs aux études d'impact et fixant les modalités d'enquête publique, L 123-1 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement
- de la délibération N° 17 du 28 mars 2018 du Conseil Municipal portant sur le remplacement du téléski de la Crête par un télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement et le raccordement à la piste existante ;
- de la décision n° E 18000045/13 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille du 11/04/2018 désignant Madame Christine VALLA en qualité de commissaire enquêteur ;

LIEU, DATES ET JOURS DE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

L'enquête publique se déroulera à la mairie historique de Vallouise, du samedi 9 juin 2018 au mardi 10 juillet 2018, aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après excepté le samedi 9 juin où la mairie sera ouverte spécifiquement pour l'ouverture de l'enquête publique

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h

La mairie historique de Vallouise constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Mairie 05340 VALLOUISE-PELVOUX

CONSULTATION DU DOSSIER :

Durant la période de l'enquête publique, tout intéressé pourra se rendre à la mairie précitée, aux jours et heures d'ouverture, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête. Elles pourront également être adressées par écrit en mairie à la Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante enquetepublic@vallouise-pelvoux.fr

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR et LES PERMANENCES:

Mme Christine VALLA, Retraitée de la Régie autonome des spectacles, demeurant Hameau de Chirouzanches, Chemin de Serre Panenc, 05340 LA SALLE LES ALPES a été nommée commissaire enquêteur titulaire par ordonnance du tribunal administratif de Marseille. Elle se tiendra à la disposition du public :

- **Samedi 09 juin 2018 de 9 h à 12 h**
- **Mercredi 20 juin 2018 de 9 h à 12 h**
- **Mardi 10 juillet 2018 de 9 h à 12 h**
-

Chacun pourra venir présenter ses observations au commissaire enquêteur au cours des permanences.

AUTRES DISPOSITIONS :

Durant les 30 jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur déposera en mairie le rapport et les conclusions motivées qu'il aura établis. Ce rapport ainsi que ses conclusions seront consultables par le public à la mairie de Vallouise le matin aux heures d'ouverture au public.

Au terme de l'enquête publique, la décision d'autorisation concernant le Permis d'Aménager pourra être prise par arrêté du maire – Mairie de Vallouise – 05340 VALLOUISE-PELVOUX